

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 15 JANVIER 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à 19 h au lieu ordinaire des sessions.

Sont présents les membres du conseil suivants :

M. Archill Gladu	Maire
M. Raphaël Benoît	Conseiller siège # 1
M. Cédric Champagne	Conseiller siège # 2
M. Mathieu Fecteau	Conseiller siège # 3
M. Jean-René Côté	Conseiller siège # 4
Mme Edith Cooke	Conseillère siège # 5
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Archill Gladu.

Est également présent :

M. Serge Allaire	Directeur général et greffier-trésorier
------------------	---

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h. Le maire, M. Archill Gladu, souhaite une belle année 2024 aux citoyens dans la salle.

01-15-01-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le varia ouvert.

- 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Adoption des procès-verbaux du 4 décembre 2023, du 7 décembre 2023 (première et deuxième réunions spéciales) et du 14 décembre 2023 (réunion spéciale)
- 2- SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS**
- 3- PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4- ADMINISTRATION**
 - 4.1 Présentation des comptes payés, des comptes à payer et des chèques
 - 4.2 Modification de la résolution 17-16-01-23
 - 4.3 Annulation de la résolution 285-06-11-23
 - 4.4 Annulation de la résolution 28-07-02-22
 - 4.5 Résolution pour nommer M. Raphaël Benoît représentant sur le C.A. du CVLS
 - 4.6 Autorisation de paiement à Morency, Société d'Avocats
- 5- URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 5.1 Rapport écrit de l'inspectrice en urbanisme et en environnement
 - 5.2 Autorisation d'obtenir des services en urbanisme de la ville de Saint-Raymond
 - 5.3 Compilation des permis de constructions neuves
- 6- VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 6.1 Rapport écrit de l'inspecteur des travaux publics
 - 6.2 Nouveau système pour le filtre au sable vert
- 7- LOISIRS — SPORTS — CULTURE — FAMILLE — VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 7.1 Rapport écrit de l'agent par intérim du développement communautaire en milieu municipal
 - 7.2 Autorisation pour une demande de subvention auprès de Desjardins
 - 7.3 Autorisation pour l'achat de panneaux pour les pistes de ski de fond
 - 7.4 Demande d'aide financière – Programme d'appui aux actions régionales

- 8- **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
8.1 Rapport du service incendie de St-Raymond
- 9- **RAPPORTS DES COMITÉS**
- 10- **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**
10.1 Fédération canadienne des municipalités
10.2 Trouve ta job
10.3 Campagne d'information sur le radon – Association pulmonaire du Québec
- 11- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12- **VARIA**
- 13- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

02-15-01-24 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 DÉCEMBRE 2023, DU 7 DÉCEMBRE 2023 (PREMIÈRE ET DEUXIÈME RÉUNIONS SPÉCIALES) ET DU 14 DÉCEMBRE 2023 (RÉUNION SPÉCIALE)**

Il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les procès-verbaux du 4 décembre 2023, du 7 décembre 2023 (première et deuxième réunions spéciales) et du 14 décembre 2023 (réunion spéciale).

SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Caroline Audet, régente des filles d'Isabelle Mgr Vachon cercle #807, invite chaleureusement les élus à participer au souper spaghetti qui se tiendra le 16 mars au Centre multifonctionnel Rolland-Dion.

ADMINISTRATION

03-15-01-24 **PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS, DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES**

Il est résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la présentation des comptes payés au montant de 267 521,29 \$ de payer les comptes à payer au montant de 135 443,91 \$ et d'annexer le tout au présent procès-verbal.

04-15-01-24 **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 17-16-01-23**

Il est résolu à l'unanimité des membres présents de modifier la résolution # 17-16-01-23 de la façon suivante :

La résolution :

CONSIDÉRANT le départ en congé prolongé de Mme Nathalie Naud, greffière, d.g.a.;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de la remplacer;

CONSIDÉRANT QUE Mesdames Lyne Hardy et Francine Gagné ont été embauchées pour procéder audit remplacement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement :

- DE PROCÉDER à l'embauche de Mesdames Hardy et Gagné rétroactivement au 5 décembre 2022;
- DE PAYER Mesdames Hardy et Gagné à l'échelon 3 de l'échelle salariale de Mme Naud

Devra se lire comme suit :

CONSIDÉRANT le départ en congé prolongé de Mme Nathalie Naud, greffière, d.g.a.;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de la remplacer;

CONSIDÉRANT QUE Mesdames Lyne Hardy et Line Bibeau ont été embauchées pour procéder audit remplacement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement :

- DE PROCÉDER à l'embauche de Mesdames Hardy et Bibeau rétroactivement au 5 décembre 2022;
- DE PAYER Mesdames Hardy et Bibeau à l'échelon 3 de l'échelle salariale de Mme Naud.

05-15-01-24

ANNULATION DE LA RÉOLUTION 285-06-11-23

CONSIDÉRANT QUE par la résolution # 285-06-11-23, le conseil municipal avait tenu compte des propositions de coût pour l'adjudication d'un contrat à la firme EMS en vue du remplacement du réservoir d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution n'était nullement liée à des propositions de coût pour l'adjudication d'un contrat à la firme EMS en lien avec le remplacement du réservoir d'eau potable, mais plutôt à la réparation de celui-ci en raison d'une importante fuite;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 310-04-12-23 autorise cette réparation en attendant le remplacement du réservoir d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE CIMOTA, par la résolution 310-04-12-23, a été mandaté pour les travaux au montant de base de 21 000 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE de ce fait, la résolution # 285-06-11-23 devient caduque;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'annuler la résolution # 285-06-11-23.

06-15-01-24

ANNULATION DE LA RÉOLUTION 28-07-02-22

CONSIDÉRANT QUE par la résolution # 28-07-02-22, le conseil municipal avait nommé M. Raphaël Benoît pour représenter la municipalité sur le conseil d'administration du Centre Vacances Lac Simon;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Vacances Lac Simon n'a jamais reçu cette résolution;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle demande a été formulée par le Centre Vacances Lac Simon afin d'obtenir la résolution nommant M. Raphaël Benoît comme représentant de la municipalité sur son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QU'entretemps il y a eu un changement de directeur général et qu'il y a nécessité dans ce contexte de refaire une nouvelle résolution;

CONSIDÉRANT QUE de ce fait, la résolution # 28-07-02-22 devient caduque;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'annuler la résolution # 28-07-02-22.

07-15-01-24

RÉSOLUTION POUR NOMMER M. RAPHAËL BENOIT REPRÉSENTANT SUR LE C.A. DU CVLS

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle demande a été faite par le Centre Vacances Lac Simon afin d'obtenir la résolution nommant M. Raphaël Benoît comme représentant de la municipalité sur son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil juge encore important de nommer un représentant de la municipalité sur le conseil d'administration du Centre Vacances Lac Simon;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Raphaël Benoit à titre de représentant de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf sur le conseil d'administration du Centre Vacances Lac Simon.

08-15-01-24

AUTORISATION DE PAIEMENT À MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS

CONSIDÉRANT le contrat intervenu entre la municipalité et la firme Morency Société d'Avocats pour bénéficier de consultation en service forfaitaire;

CONSIDÉRANT la facture au montant de 576,45 \$ avant taxes tel qu'il appert sur le document reçu le 11 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- DE PAYER la somme de 576,45 \$ avant taxes à la firme Morency Société d'Avocats;
- DE DÉFRAYER la dépense à même le poste budgétaire 02-13000-412.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

RAPPORT ÉCRIT DE L'INSPECTRICE EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

Le rapport écrit de Mme Chantal Valois, inspectrice en urbanisme et en environnement, est déposé séance tenante.

09-15-01-24

AUTORISATION D'OBTENIR DES SERVICES EN URBANISME DE LA VILLE DE SAINT-RAYMOND

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf veut sortir de l'entente intermunicipale en urbanisme avec la ville de Saint-Marc-des-Carières et les municipalités de Saint-Alban ainsi que de Saint-Thuribe;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale peut être modifiée si les quatre municipalités conviennent par écrit d'une telle modification, après avoir été dûment autorisées par résolution de leur conseil municipal respectif;

CONSIDÉRANT QU'à la demande de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, la ville de Saint-Raymond peut offrir des services en urbanisme à cette dernière en attendant la venue d'une éventuelle entente intermunicipale en urbanisme entre la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf et la ville de Saint-Raymond;

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés à ces services seront les suivants :

Le taux horaire de Mme Sabrina Trudel sera de 53,54 \$ / heure;

Le taux horaire de M. Sébastien Prevate sera de 34,71 / heure;

À ces taux, les DAS et des frais d'administration de 10 % seront ajoutés.

Ainsi donc, pour une journée de 7,5 heures (incluant les DAS et les frais d'administration), un montant de 442 \$ pour les services de Mme Sabrina Trudel et une somme de 286 \$ pour M. Sébastien Prevate seront facturés à la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf.

De plus, si M. Prevate doit utiliser le véhicule de la ville de Saint-Raymond pour réaliser des inspections sur le territoire de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, des coûts supplémentaires de 0,53 \$ le kilomètre seront également facturés à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Raymond facturera mensuellement la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf pour l'ensemble de ces coûts;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sabrina Trudel et M. Sébastien Prevate ont déjà été, par la résolution 307-04-12-23, mandatés à titre de fonctionnaires désignés à l'émission des permis et certificats ainsi que droit de visites des immeubles sur le territoire de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE les services offerts par la ville de Saint-Raymond débiteront dans la semaine du 22 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement :

- Que le conseil accepte la proposition de la ville de Saint-Raymond pour des services en urbanisme sur le territoire de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf.

COMPILATION DES PERMIS DE CONSTRUCTIONS NEUVES

La liste des permis de construction neuve à transmettre à la MRC de Portneuf a été déposée présentée.

VOIRIE – TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU

RAPPORT ÉCRIT DE L'INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Le rapport écrit de l'inspecteur des travaux publics est déposé et sera joint au présent procès-verbal.

10-15-01-24

NOUVEAU SYSTÈME POUR LE FILTRE AU SABLE VERT

CONSIDÉRANT QUE l'automate du filtre au sable vert est rendu à sa fin de vie utile,

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, après analyse, estime nécessaire de le remplacer;

CONSIDÉRANT QUE la firme CGR Procédé a présenté une soumission au montant de 24 950 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- DE MANDATER CGR Procédé pour l'exécution des travaux;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire 02-41300-521

LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE

RAPPORT ÉCRIT DE L'AGENT PAR INTÉRIM DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE EN MILIEU MUNICIPAL

Le rapport écrit de M. Ludovic Pageau, agent par intérim de développement communautaire en milieu municipal, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

11-15-01-24

AUTORISATION POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal estime nécessaire de terminer la deuxième phase du projet de la multisport;

CONSIDÉRANT QUE les coûts projetés se chiffrent à un montant de 55 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'une demande de subvention serait un atout important pour la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- QUE M. Ludovic Pageau, Agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs soit autorisé à déposer une demande de soutien financier dans le cadre du Fonds d'aide au développement du milieu de

- la Caisse populaire Desjardins Saint-Raymond / Ste-Catherine au montant de 55 000 \$;
- D'AUTORISER QUE M. Ludovic Pageau, Agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs à signer tous les documents relatifs à cette demande de soutien.

12-15-01-24

AUTORISATION POUR L'ACHAT DE PANNEAUX POUR LES PISTES DE SKI DE FOND

CONSIDÉRANT QUE les panneaux d'affichage doivent être refait faisant suite à une demande de la compagnie d'assurance;

CONSIDÉRANT QU'une subvention de 1 000 \$ a été offerte par le député provincial de Portneuf, M. Vincent Caron;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'OCTROYER le budget de 1 000 \$ à M. Ludovic Pageau, Agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs par intérim de procéder au remplacement des panneaux.

13-15-01-24

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'APPUI AUX ACTIONS RÉGIONALES

CONSIDÉRANT QU'un programme du secrétariat de la Capitale Nationale est disponible pour l'achat d'un équipement motorisé en lien avec l'entretien des pistes de ski de fond;

CONSIDÉRANT QUE la motoneige actuelle servant à l'entretien de ces pistes est rendu à sa fin de vie utile;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- QUE M. Ludovic Pageau, Agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs par intérim soit autorisé à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme du secrétariat de la Capitale Nationale;
- D'AUTORISER QUE M. Ludovic Pageau, Agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs par intérim à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RAPPORT DU SERVICE INCENDIE DE ST-RAYMOND

Le rapport du Service incendie de Saint-Raymond a été présenté.

RAPPORTS DES COMITÉS

St-Léonard Festif

- Messe de minuit, très belle réussite entre 450 et 500 personnes. Une des seules messes dans la région.
- Nouvel An Festif, une autre belle réussite entre 250 et 300 personnes. Un reportage a été publié dans le Courrier de Portneuf.
- Lancement de la saison festive, campagne pour amasser des fonds.
- Activité Mon histoire en héritage le 28 janvier, sera reprise dans le cadre des festivités.
- Activité souper/spectacle le 17 février pour amasser des fonds.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS
VARIA

14-15-01-24

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par Madame Edith Cooke et résolu unanimement de lever l'assemblée à 20 h 00.

Monsieur Archill Gladu
Maire

Monsieur Serge Allaire
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Archill Gladu, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.